

# LE LABEL DEVELOPPEMENT

La FEDERATION FRANCAISE DU SPORT-BOULES  
attribue pour la saison  le

**BEL**  
**DEVELOPPEMENT**  
à l'association sport



A Villeurbanne, le

Le Président de la FFSB



# PRESENTATION 2018

# Le Label DEVELOPPEMENT

## Définition :

Le label développement est une reconnaissance fédérale qui atteste qu'une Association Sportive Bouliste respecte des normes de qualités définies réglementairement.

Il valorise chaque A.S.B. dans les actions qu'elle mène dans le cadre du développement sportif défini par la Fédération Française du Sport-Boules.

## Durée de validité :

Le label Développement est délivré à l'issue de chaque saison sportive.

Sa validité est de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Ainsi, le Label Développement 2018 est attribué le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Les prérogatives pour être éligible au label :

Toutes les Associations Sportives Boulistes affiliées à la FFBSB, et ayant un minimum de cinq années de fonctionnement sans interruption à la date d'attribution, peut prétendre à cette labellisation.

## Les indicateurs du Label de Développement – Explicatifs :

- a) L'indicateur des effectifs

Pour ce chapitre, la Cellule DEF a simplement divisé le nombre de licenciés Sport-Boules par le nombre d'Associations Sportives Boulistes affiliées à la Fédération Française du Sport-Boules pour la saison en cours. Nous obtenons un nombre se rapprochant de 25.

Aussi 25 est pour 2018, la base du niveau de labellisation optimal (le niveau 2) qui rapporte 2 points. Le niveau 1, pour 1 point, récompense les A.S.B. ayant un effectif situé entre 16 à 24 licenciés. Reste le niveau 0 pour les A.S.B. comptabilisant 15 licenciés ou moins.

- b) L'indicateur de l'évolution des effectifs

La cellule DEF a retenu 3 notions pour cet indicateur : le progrès qui procure 2 points à L'A.S.B, le maintien lui rapporte 1 point et la diminution du nombre de licenciés ne donne aucun point.

- c) L'indicateur des catégories d'âge

La cellule DEF a défini 4 périodes pour cet indicateur. Elles ne correspondent pas exactement aux critères des catégories jeunes, pour que le passage des adolescents en adultes n'altère pas la réalité du terrain. Ces périodes correspondent à un moment charnière de la vie :

- De 0 à 20 ans : de l'enfance aux jeunes adultes
- De 21 à 40 ans : première période de la vie active et familiale
- De 41 à 60 ans : deuxième période de la vie active et familiale
- De 61 ans à plus : une nouvelle vie de senior

Nous regardons dans combien de période d'âge sont classées les licenciés de l'AS :  
Au moins 1 licencié par période pour le « label développement 2018 ».

- d) L'indicateur du % du nombre de féminines

Le pourcentage du nombre de féminine par rapport à celui des masculins au sein d'un A.S.B. devient un indicateur important de la labellisation du développement.

Il répond à la politique de féminisation du sport défendu par le Ministère des Sports à laquelle adhère pleinement la F.F.S.B.

20% de féminines dans une AS bouliste représente le niveau 2 de cet indicateur. La cellule DEF a choisi ce nombre comme point de départ à la labellisation du développement, bien que ce pourcentage doive tendre à augmenter avec les années.

- e) L'indicateur du % du nombre des primo-licenciés

Les primo-licenciés sont les personnes qui adhèrent à la F.F.S.B. pour la première fois de leur vie. Dans la majorité des sports en France, le pourcentage de nouveaux licenciés doit tendre vers 20 % pour assurer pérennisation des A.S. suite aux départs des licenciés « vieillissants ».

Notre sport peut se pratiquer avec une longévité plus conséquente, aussi la Cellule DEF a proposé cet indicateur à 13 % pour que l'A.S.B. prétende au niveau 2.

Les états des Lieux statistiques, réalisés par la Cellule DEF, valide ce choix.

- f) L'indicateur du % de fidélisation

Il donne une vision des licenciés présents d'une année sur l'autre dans l'A.S. concernée.

Exceptionnellement, et par choix d'encouragement, la Cellule DEF a décidé de comptabiliser les reprises de licences dans la même A.S. (sans mutation).

Il se peut que les pourcentages soient supérieurs à 100.

Pour argumenter : Si des personnes licenciées dans une A.S.B. en 2016, et qui n'ont pas repris de licence en 2017, adhèrent de nouveau dans la même AS en 2018, nous les comptabilisons comme personnes fidélisées. Ce principe ne s'appliquera plus pour le label 2019.

## Les récompenses du Label de Développement :

Toutes les Associations Sportives Boulistes labellisée Développement recevront :

- **Un diplôme de labellisation**
- **Une somme en euros** correspondant au nombre de points acquis :  
Une AS peut remporter 2 points par année et par indicateur soit 60 points au maximum  
Pour 2018, les A.S.B. obtenant un total supérieur à 40 points reçoivent le label.  
La prime pour les A.S.B. ayant obtenu ...  
... 40 points à 44 points est égale à 300 €.  
... 45 points à 49 points est égale à 400 €.  
... 50 points et plus est égale à 500 €.



# Les indicateurs du label DEVELOPPEMENT

Pour les Associations Sportives Boulistes - Saison 2018

Pour attribuer le label développement 2018 aux AS de la FFSB, la cellule DEF observe l'évolution de **6 indicateurs** sur les **5 dernières saisons**. Chaque indicateur a **3 niveaux d'évaluation** (niveaux 0, 1 et 2). Chaque niveau ramène des points label développement à l'AS :

● Niveau 0 = 0 point, ● niveau 1 = 1 point et ● niveau 2 = 2 points.

Pour 2018, les 6 indicateurs sont issus de l'exploitation du « fichier des licenciés D.E.F. » de chaque AS affiliée à la FFSB (extraction des données réalisée le 14 septembre 2018).

## L'indicateur des effectifs :

Quel est l'effectif de l'AS en 2014 ? Et en 2015, 2016, 2017 et 2018 ?

**Niveau 0** : 15 licenciés ou moins

**Niveau 1** : entre 16 et 24 licenciés.

**Niveau 2** : 25 licenciés ou plus.

Exemple :

AS	Effectif 2014	Effectif 2015	Effectif 2016	Effectif 2017	Effectif 2018	Points Label
	7	8	15	18	26	3 pts

## L'indicateur de l'évolution des effectifs :

Quel est l'évolution des effectifs de l'AS entre 2013 et 2014 ? Puis de 2014 à 2015, de 2015 à 2016, de 2016 à 2017 et de 2017 à 2018 ?

**Niveau 0** : Perte de licenciés.

**Niveau 1** : Maintien des effectifs.

**Niveau 2** : Augmentation des effectifs.

Exemple :

AS	Évolution effectif de 2013 à 2014	Évolution effectif de 2014 à 2015	Évolution effectif de 2015 à 2016	Évolution effectif de 2016 à 2017	Évolution effectif de 2017 à 2018	Points Label
	1	1	7	3	8	10 pts

## L'indicateur des catégories d'âge :

Après avoir défini 4 catégories d'âge, nous regardons dans combien de périodes d'âge sont classées les licenciés de l'AS : Au moins 1 licencié par catégorie pour le « label développement 2018 ».

- Moins de 20 ans.
- Entre 21 et 40 ans.
- Entre 41 et 60 ans.
- Plus de 60 ans.
- 

**Niveau 0 :** Les licenciés sont présents dans 1 ou 2 catégories d'âge.

**Niveau 1 :** Les licenciés sont présents dans 3 catégories d'âge.

**Niveau 2 :** Les licenciés sont présents dans les 4 catégories d'âge.

Exemple :

AS	Catégories d'âge 2014	Catégories d'âge 2015	Catégories d'âge 2016	Catégories d'âge 2017	Catégories d'âge 2018	Points Label
	1	1	2	2	3	1 pt

## L'indicateur du % du nombre de féminines :

Quel est le % de féminines par rapport à l'effectif total de l'AS en 2014 ? en 2015, en 2016, en 2017 et en 2018 ?

**Niveau 0 :** 11% ou moins

**Niveau 1 :** entre 11 et 20 %

**Niveau 2 :** 20 % ou plus.

Exemple :

AS	% F 2014	% F 2015	% F 2016	% F 2017	% F 2018	Points Label
	0%	0%	6,67%	16,67%	11,54%	2 pts

## L'indicateur du % du nombre des primo-licenciés :

Quel est le % des nouveaux licenciés (première adhésion fédérale) au sein de l'AS en 2014 ? Et en 2015, 2016, 2017 et 2018 ?

**Niveau 0 :** Moins de 10 %.

**Niveau 1 :** Entre 10 et 13 %.

**Niveau 2 :** Plus de 13 %

Exemple :

AS	Primo-lic 2014	primo-lic 2015	Primo-lic 2016	Primo-lic 2017	primo-lic 2018	Points Label
	14,29%	12,50%	13,33%	22,22%	19,23%	9 pts

## L'indicateur du % de fidélisation :

Nous définissons un Indice de Fidélisation qui est un nombre calculé en soustrayant de l'effectif total de l'année « N », les primo-licenciés, les reprises de licences et les arrivées par mutation.

Ensuite cet indice est divisé par le Nombre de licences de l'année « N-1 ».

Le résultat est exprimé en pourcentage : c'est l'indicateur du pourcentage de fidélisation.

*Exceptionnellement pour la saison 2018, qui voit l'apparition du « Label de développement », nous n'avons pas soustrait le nombre de licenciés à la saison « N-2 » ou avant, non licencié à la saison « N-1 », et qui ont repris une licence à la saison N à l'effectif total de l'année « N ». Ceci explique des pourcentages supérieurs à 100%.*

**Niveau 0 :** % de fidélisation en dessous de 85 %.

**Niveau 1 :** % de fidélisation compris entre 85 et 95 %.

**Niveau 2 :** % de fidélisation supérieur à 95 %.

Exemple :

AS	Fidél 2014	Fidél 2015	Fidél 2016	Fidél 2017	Fidél 2018	Points Label
	102,38%	101,79%	147,50%	97,78%	105,98%	10 pts

Remarque :

- Une AS qui existe depuis au moins 2013 peut recevoir le label développement.
- Pour 2018 :  
Le label développement est attribué à toutes les AS qui obtiennent un minimum de 40 points label.
- Les données qui justifient les 3 niveaux de chaque indicateur seront revues à chaque début de saison.

## L'indicateur de l'évolution du nombre d'Associations Sportives Boulistes :

Quel est l'évolution des instances d'un Comité Bouliste Départemental entre 2013 et 2014 ?  
Puis de 2014 à 2015, de 2015 à 2016, de 2016 à 2017 et de 2017 à 2018 ?

**Niveau 0 :** Perte d'A.S.B.

**Niveau 1 :** Maintien du nombre des A.S.B.

**Niveau 2 :** Augmentation du nombre des A.S.B.

Cet indicateur interviendra sur la prime attribuée aux Comités Boulistes Départementaux, dès 2019, en jouant le rôle de Bonus-Malus.

**Remarques :** La prime de développement des CBD.

La prime de développement attribuée aux Comités Boulistes Départementaux est calculée selon cet indicateur et selon la somme des points labellisation acquis par les A.S.B. du département, lors de l'année en cours. Plus les associations sportives boulistes d'un département obtiendront de points labélisation plus le département sera récompensé.